



**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE POUR LE RECRUTEMENT
DE 2 ADMINISTRATEURS SPÉCIALITÉ DÉVELOPPEUR D'APPLICATION WEB
RELEVANT DE LA CATÉGORIE A
DU STATUT DU PERSONNEL DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
- RÉSULTATS D'ADMISSION -
- PAR ORDRE DE MÉRITE -**

Réf. : - Arrêté n° 48-2023/PR/APF du 26 décembre 2023 relatif aux modalités des concours à l'assemblée de la Polynésie française ;
- Arrêté n° 05-2024/PR/APF du 22 janvier 2024 portant ouverture du concours externe et interne de recrutement de 2 administrateurs, spécialité développeur d'application web relevant de la catégorie A de la fonction publique de l'assemblée de la Polynésie française.

I. POUR LE CONCOURS EXTERNE :

Conformément au procès-verbal de la réunion du jury du 24 octobre 2024, enregistré sous le n° 1806/APF/SG/SAF du 24 octobre 2024, sont admis au concours pour le recrutement d'un (1) administrateur, spécialité développeur d'application web relevant de la catégorie A du statut du personnel de l'assemblée de la Polynésie française, les candidats dont les noms et prénoms suivent :

❖ *Sur la liste principale :*

N°	Candidats
1	CHANGUE Hervé

❖ *Sur la liste complémentaire :*

N°	Candidats
1	ALEXANDRE Keanu

II. POUR LE CONCOURS INTERNE :

Conformément au procès-verbal de la réunion du jury du 27 août 2024, enregistré sous le n° 1806/APF/SG/SAF du 24 octobre 2024, est admis au concours interne pour le recrutement d'un (1) administrateur, spécialité développeur d'applications web relevant de la catégorie A du statut du personnel de l'assemblée de la Polynésie française, le candidat dont le nom et prénom suit :

❖ *Sur la liste principale :*

N°	Candidat
1	TERIIETIA Tauaea



J. Santini
Jeanne SANTINI